PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE

Liberté
Égalité
Fraternité

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°IDF-050-2025-04

PUBLIÉ LE 22 AVRIL 2025

Sommaire

Agence Régionale de Santé / Agence régionale de santé d'Ile-de-France-Délégation départementale de Paris

IDF-2025-04-16-00008 - Arrêté DS n°012/2025 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France (4 pages) Page 3

Direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris / Service du droit pénitentiaire

IDF-2025-04-14-00014 - Arrêté portant subdélégation de signature du Directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris (6 pages) Page 8

Préfecture de la Région d'Ile de France, Préfecture de Paris / Direction des affaires juridiques

IDF-2025-04-22-00006 - Rectificatif du 22 avril 2025 du recueil des actes administratifs spécial n° DS IDF-047-2025-04 publié le 18 avril 2025, en raison d'une erreur matérielle de publication de l'arrêté n° IDF-2025-04-18-00006 du 18 avril 2025 du 18 avril 2025 portant délégation de signature à Madame Aurore COLLET, directrice du service interacadémique des examens et concours des académies de Créteil, Paris et Versailles, en matière d'ordonnancement secondaire en page 5 de ce recueil (1 page) Page 15

Agence Régionale de Santé

IDF-2025-04-16-00008

Arrêté DS n°012/2025 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé Île-de-France

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ DS N° 012/2025

portant délégation de signature

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

VU le code de la santé publique et notamment le titre III du livre IV de la première partie, consacré aux Agences régionales de santé ;

VU le code de l'action sociale et des familles ;

VU le code de la sécurité sociale ;

VU le code du travail ;

VU le code de la défense ;

VU le code de l'environnement ;

VU le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France, à compter du 29 avril 2024 ;

CONSIDÉRANT les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence régionale de santé Île-de-France :

→ CRB Pilotage ci-après dénommé CRB PILOT ;
→ CRB Frais généraux ci-après dénommé CRB FG ;
→ CRB Immobilier ci-après dénommé CRB IMMO ;
→ CRB Logistique et sécurité ci-après dénommé CRB LOG ;
→ CRB Soutien juridique ci-après dénommé CRB JURIS ;
→ CRB Masse salariale ci-après dénommé CRB PAYE ;
→ CRB Recrutement et formation ci-après dénommé CRB FOREC ;
→ CRB Relations sociales ci-après dénommé CRB SOC ;
→ CRB Innovation, recherche et transformation numérique ci-après dénommé CRB DINOV ;
→ CRB Informatique ci-après dénommé CRB SI ;
→ CRB Veille et sécurité sanitaires ci-après dénommé CRB DVSS ;
→ CRB Santé publique ci-après dénommé CRB DSP ;
→ CRB Offre de soins ci-après dénommé CRB DOS ;
→ CRB Autonomie ci-après dénommé CRB DA ;
→ CRB Communication ci-après dénommé CRB COM ;
→ CRB Documentation ci-après dénommé CRB DOC ;
→ CRB Démocratie sanitaire ci-après dénommé CRB DEMOS ;
→ CRB Délégation de Paris ci-après dénommé CRB DD75 ;
→ CRB Délégation de Seine-et-Marne ci-après dénommé CRB DD77 ;
→ CRB Délégation des Yvelines ci-après dénommé CRB DD78 ;
→ CRB Délégation de l'Essonne ci-après dénommé CRB DD91 ;
→ CRB Délégation des Hauts-de-Seine ci-après dénommé CRB DD92 ;
→ CRB Délégation de Seine-Saint-Denis ci-après dénommé CRB DD93 ;
→ CRB Délégation du Val-de-Marne ci-après dénommé CRB DD94 ;
→ CRB Délégation du Val-d'Oise ci-après dénommé CRB DD95 ;

ARRETE

ARTICLE 1er

1.1 Délégation est donnée à Monsieur Tanguy BODIN, Directeur de la délégation départementale de Paris, à effet de signer, pour la délégation départementale de Paris, tout acte unilatéral ou convention, concernant le département de Paris et relatifs aux domaines suivants :

- Ambulatoire et services aux professionnels de santé
- Etablissements et services de santé
- Établissements et services médico-sociaux
- Prévention et promotion de la santé
- Veille et sécurité sanitaires
- Démocratie en santé et inspections.

1.2 Cette délégation inclut :

a. La signature de tous les actes ou pièces, relatifs aux procédures contentieuses relevant des actes faisant grief, dans les domaines visés ci-dessus et la désignation des agents, placés sous son autorité, chargés d'assurer la représentation du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France à l'audience dans le cadre desdites procédures ;

b. La signature de tous les actes valant engagement juridique inférieur ou égal à deux cent cinquante mille euros (250 000 €) dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement notifiées au CRB DD75, pour les actes relevant de l'enveloppe d'intervention du budget annexe ;

c. La signature des ordres de payer donnés au comptable, dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués au CRB DD75.

ARTICLE 2

Demeurent réservés à la signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France :

- Les actes de saisine du tribunal administratif et de la chambre régionale des comptes d'Île-de-France,
- Concernant les établissements et services prenant en charge les personnes âgées et les personnes en situation de handicap, les arrêtés autorisant la création d'établissements et services, les projets d'extension supérieure à 30% des capacités installées au sens des dispositions de l'article L.313-1-1 du CASF, la cession d'autorisation ainsi que les actes prononçant la mise sous administration provisoire d'établissements,
- Les arrêtés d'autorisation, de modification, de transfert ou de cessation d'activité de toutes les autres structures relevant de la compétence de l'Agence régionale de santé Île-de-France, à l'exception de ceux relatifs aux officines de pharmacie, aux laboratoires de biologie médicale et aux sociétés de transport sanitaire,
- Les correspondances adressées au Président de la République, aux Ministres, aux membres du Gouvernement, aux Parlementaires et aux Présidents des conseils régionaux et départementaux.

ARTICLE 3

En cas d'absence ou d'empêchement du Directeur de la délégation départementale de Paris, délégation de signature est donnée aux responsables de département cités ci-après, dans la limite de la compétence de leur département, à l'exclusion des actes financiers (engagements et ordres de payer) visés à l'article 1.2 b et 1.2 c :

Nom des cadres et qualité	Matières et domaines concernés
Madame Sylvie DRUGEON, responsable du département Santé Environnement	Veille et sécurité sanitaires
Madame Anne GARREC, responsable du département Ville Hôpital	Ambulatoire et services aux professionnels de santé Etablissements et services de santé
Madame Coralie TREMBLAY, responsable adjointe du département Ville Hôpital	Ambulatoire et services aux professionnels de santé Etablissements et services de santé
Madame Laure LE COAT, responsable du département Autonomie	Etablissements et services médico-sociaux Inspections
Madame Léa CRIPPA, responsable adjointe du département Autonomie	Etablissements et services médico-sociaux Inspections
Monsieur Geoffrey PAILLOT de MONTABERT, responsable du service Veille, Défense et Sécurité	Veille et sécurité sanitaires
Madame Céline POULLAIN, responsable du département Prévention et Promotion de la Santé	Prévention et promotion de la santé

ARTICLE 4

En cas d'absence ou d'empêchement du Directeur de la délégation départementale de Paris et de la responsable du département Santé Environnement, délégation de signature est donnée aux agents suivants, dans la limite de la compétence de leur direction et département d'affectation, à l'exclusion des actes financiers (engagements et ordres de payer) visés à l'article 1.2 b et 1.2 c :

Nom des agents	Domaines concernés
Madame Elise DUPARC, responsable de la cellule habitat	Santé Environnement
Madame Camille SCHMITT, responsable de la cellule eaux	Santé Environnement

ARTICLE 5

Délégation de signature est donnée à Madame Laureen WELSCHBILLIG, Directrice de la délégation départementale du Val-d'Oise, à effet de signer, tous les actes relatifs au domaine des eaux conditionnées, relevant de la compétence de l'Agence régionale de santé Île-de-France.

En cas d'absence ou d'empêchement de la Directrice de la délégation départementale du Val-d'Oise, la délégation qui lui est conférée est donnée, dans le domaine précité, à Monsieur Pierre MARECHAL, Directeur adjoint de la délégation départementale du Val-d'Oise.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de la Directrice de la délégation départementale du Val-d'Oise et de son adjoint, délégation de signature est donnée, dans le domaine précité, à :

- Monsieur Judicaël LAPORTE, département santé environnement
- Madame Helen LE GUEN, département santé environnement
- Madame Astrid REVILLON, département santé environnement.

ARTICLE 6

L'arrêté DS N°001/2025 du 22 janvier 2025 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France est abrogé.

ARTICLE 7

Le Directeur de la délégation départementale de Paris est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France et de Paris.

La Directrice de la délégation départementale du Val-d'Oise est chargée, pour ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-d'Oise.

Fait à Saint-Denis, le 16 avril 2025

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France

SIGNÉ

Denis ROBIN

Direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris

IDF-2025-04-14-00014

Arrêté portant subdélégation de signature du Directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris

MINISTÈRE
DE LA JUSTICE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION
DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE

DIRECTION INTERREGIONALE
DES SERVICES PENITIENTIAIRES DE PARIS

DEPARTEMENT DES RESSOURCES HUMAINES
ET DES RELATIONS SOCIALES

DIRECTION
DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE

ARRÊTÉ
portant subdélégation de signature du Directeur interrégional
des services pénitentiaires de Paris

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°66-874 du 21 novembre 1966 portant règlement d'administration publique relatif au statut spécial des fonctionnaires des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire ;

Vu le décret n°66-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat pris pour l'application de l'article 7 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret 87-604 du 31 juillet 1987 relatif à l'habilitation des personnes auxquelles peuvent être confiées certaines fonctions dans les établissements pénitentiaires ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret 97-1188 du 24 décembre 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

Vu les décrets 2008-1489 et 1491 du 30 décembre 2008 modifiant le ressort territorial des DISP ;

Vu le décret n°94-874 du 07 octobre 1994 fixant les dispositions communes applicables aux stagiaires de l'Etat et des établissements publics ;

Vu le décret 97-3 du 07 janvier 1997 portant déconcentration de la gestion de certains personnels relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté JUSK 0906392A du 12 mars 2009 relatif à la déconcentration de la gestion de certains personnels relevant des services de l'administration pénitentiaire ;

Vu l'arrêté JUSK2209102A du 21 mars 2022 modifiant l'arrêté du 12 mars 2009 relatif à la déconcentration de la gestion de certains personnels relevant des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire ;

Vu la circulaire FP du 30 janvier 1989 relative à la protection sociale contre les risques maladie et accidents de service ;

Vu la circulaire n°001108 du 06 novembre 2008 relatif à la protection statutaire des agents des services pénitentiaires ;

Vu l'arrêté du 19 avril 2021 portant nomination de Monsieur Stéphane SCOTTO, directeur fonctionnel des services pénitentiaires, en qualité de directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris, à compter du 10 mai 2021 ;

Vu l'arrêté du Directeur de l'administration pénitentiaire du 16 janvier 2025 portant délégation de signature à Monsieur Stéphane SCOTTO, directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris ;

ARRETE

Article 1er

L'arrêté du 5 mars 2025, portant subdélégation de signature du Directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris est abrogé ;

Article 2

Dans le cadre de la délégation de signature instituée par l'arrêté susvisé, et en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Stéphane SCOTTO, subdélégation de signature est donnée à :

- Madame Isabelle COMMIEN épouse LIBAN, directrice des services pénitentiaires de classe exceptionnelle, adjointe au directeur interrégional ;
- Monsieur Michael MERCI, directeur hors classe des services pénitentiaires, secrétaire général,
- Madame Clémentine PERSET épouse SCOTTO, conseillère d'administration de la justice, cheffe du département ressources humaines et des relations sociales ;
- Madame Stéphanie CAMPS épouse BEKE, attachée principale d'administration de l'Etat, adjointe de la cheffe du département des ressources humaines et des relations sociales ;
- Madame Corinne HARLICOT, attachée hors classe d'administration, chargée de missions ;
- Madame Asmine ASSOUMANY, secrétaire administrative, adjointe cheffe de pôle UDDEC ;
- Madame Ramsha RAO, attachée contractuelle, experte juridique ;
- Madame Emilie BARBIER, attachée d'administration contractuelle, cheffe de l'unité suivi masse salariale et effectifs ;
- Madame Claudia FERREIRA-CAETANO, secrétaire administrative contractuelle, adjointe à la cheffe de l'unité suivi masse salariale et effectifs ;
- Madame Julie LUGUET, secrétaire administrative, unité suivi masse salariale et effectifs ;
- Monsieur Ahmed BELMOSTEFA, attaché principal d'administration de l'Etat, chef de l'unité relations sociales et environnement professionnel ;
- Madame Angélique ZAKINE, secrétaire administrative de classe normale, adjointe au chef de l'unité relations sociales et environnement professionnel ;
- Madame Séverine ABAGUY, attachée d'administration de l'Etat, cheffe de l'unité gestion administrative et financière ;
- Madame Nassyra HOMASSEL, attachée d'administration de l'Etat, adjointe à la cheffe de l'unité gestion administrative et financière ;
- Madame Hala JALLOUL, attachée d'administration de l'Etat, cheffe de l'URFQ;
- Monsieur Ludovic GROSPERRIN, capitaine pénitentiaire, adjoint à la cheffe de l'unité recrutement, formation et qualifications, chef du CETOP de Fleury-Mérogis ;
- Madame Ghizlane RAZZAKH, secrétaire administrative, responsable de suivi de la masse salariale et des indemnités ;
- Madame Marie-Ange DURAGRIN, secrétaire administrative, gestion paie ;
- Madame Cathy CEBE, secrétaire administrative, gestion paie ;
- Monsieur Sébastien RIBLET, secrétaire administratif, gestion paie ;
- Madame ZIMMER-VAQUEZ Christine, secrétaire administrative, gestion paie ;
- Madame Valérie BEAUSSIN, secrétaire administrative, gestion paie.

- Madame Gwadeline MATHAR, adjointe, administrative, gestion paie ;
- Monsieur Senthyl BLAMPAIN, adjoint administratif, gestion paie ;
- Madame Laura RODRIGUES, adjointe administrative, gestion paie ;
- Madame Mélissa LAPOINTE, adjointe administrative, gestion paie ;
- Madame Virginie BOUDON, adjointe administrative, gestion paie ;
- Madame Stéphy RAVI, adjointe administrative, gestion paie.

Pour :

- Tous les actes de gestion des personnels des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire mentionnés à l'arrêté du 12 mars 2009.

Article 3

Subdélégation est également donnée à :

Monsieur Bruno CLEMENT	DSP, chef d'établissement	CP Paris-La Santé
Madame Isabelle GOMEZ	DSP, adjointe du chef d'établissement	CP Paris-La Santé
Madame Léa BERTINCOURT	DSP, directrice des ressources humaines	CP Paris-La Santé
Madame Bénédicte RIOCREUX	DSP, cheffe d'établissement	CD Melun
Monsieur Antonin GAYTON	DSP, adjoint à la cheffe d'établissement	CD Melun
Monsieur Thomas DESTRIGNEVILLE	Attaché, responsable des services administratifs et financiers	CD Melun
Monsieur Dimitri BESNARD	DSP, chef d'établissement	CP Meaux-Chauconin
Madame Amy MIRAT	DSP, adjointe du chef d'établissement	CP Meaux-Chauconin
Madame Christiane NEBOT LINON	Attachée d'administration	CP Meaux-Chauconin
Monsieur Olivier PIPINO	DSP, chef d'établissement	CP Réau
Madame Karine SCHWICKERT	DSP, adjointe du chef d'établissement	CP Réau
Madame Nadiège JOLY	Attachée, responsable des services administratifs et financiers	CP Réau
Madame Myriam PRIN	Capitaine pénitentiaire CS, cheffe d'établissement	CSL Melun
Monsieur Christophe FESTIN	Capitaine pénitentiaire CN, adjoint de la cheffe d'établissement	CSL Melun
Madame Karine VERNIERE	DSP, cheffe d'établissement	CP Bois-d'Arcy
Madame Isabelle LORENTZ	DSP, adjointe de la cheffe d'établissement, adjointe à la cheffe d'établissement	CP Bois-d'Arcy
Monsieur Frédéric JEANNOT	DSP, chef du service RH	CP Bois-d'Arcy
Madame Isabelle BRIZARD	DSP, cheffe d'établissement	MC Poissy
Madame Laurence BARTHEL	DSP, adjointe de la cheffe d'établissement	MC Poissy
Madame Binta THIAM	Attachée, responsable des services administratifs et financiers	MC Poissy
Madame Souad BENCHINOUN	DSP, cheffe d'établissement	EPM Porcheville

Madame Julia DOMERGUE	DSP, adjointe au chef d'établissement	EPM Porcheville
Monsieur Kamal ABDELLI	Commandant pénitentiaire, chef d'établissement	MA Versailles
Madame Christelle DELOZE	Capitaine pénitentiaire CS, adjointe du chef d'établissement	MA Versailles
Monsieur Christophe DEBARBIEUX	DSP, chef d'établissement	CP Fleury-Mérogis
Monsieur Yvan BARON	DSP, adjoint au chef d'établissement	CP Fleury-Mérogis
Madame Helen LE-GALLIC	DSP, directrice du centre de détention	CP Fleury-Mérogis
Monsieur Jocelyn POULLET	Attaché, adjoint chef du service RH	CP Fleury-Mérogis
Monsieur Vincent VIRAYE	Capitaine pénitentiaire CS, chef d'établissement	CSL Corbeil
Monsieur Rodrigue BOSQUET	Capitaine pénitentiaire CN, adjoint au chef d'établissement	CSL Corbeil
Monsieur Christophe LOY	DSP, chef d'établissement	CP des Hauts de Seine
Madame Maryline BAYE	Attachée, responsable des services administratifs et financiers	CP des Hauts de Seine
Monsieur Pascal SPENLE	DSP, chef d'établissement	CP Seine-Saint-Denis
Monsieur David LANGLOIS	DSP, adjoint au chef d'établissement	CP Seine-Saint-Denis
Monsieur Nathanaël DA-COSTA	Attaché, responsable des services administratifs et financiers	CP Seine-Saint-Denis
Monsieur Elphège ZAMBA	Capitaine pénitentiaire CS, chef d'établissement	CSL Gagny
Monsieur Albert MENDY	Capitaine pénitentiaire CN, adjoint au chef d'établissement	CSL Gagny
Monsieur Jimmy DELLISTE	DSP CE, chef d'établissement	CP Fresnes
Madame Sylvie PAUL	DSP HC, adjointe chef d'établissement	CP Fresnes
Madame Tania ZAMORE	Attachée, cheffe du service RH	CP Fresnes
Madame Laurence MAUCHERAT	DSP HC, cheffe d'établissement	EPSN Fresnes
Monsieur Damien COLUSSI	DSP HC, adjoint au Chef d'établissement	CP Osny-Pontoise
Monsieur Thomas BENESTY	DSP, chef d'établissement par intérim	CP Osny-Pontoise
Madame Véronique DREVET ép. BOITEUX	Attachée, responsable des services administratifs et financier	CP Osny-Pontoise
Monsieur Yannick LE-MEUR	DPIP, directeur fonctionnel du SPIP	SPIP 75
Madame Cécile DURAND	DPIP, adjointe du directeur fonctionnel du SPIP	SPIP 75
Madame Sandra DIETRICH	Attachée d'administration de l'Etat	SPIP 75
Monsieur Franck SASSIER	DPIP, directeur fonctionnel de SPIP	SPIP 77
Monsieur Ahmed CHAOUKI	DPIP, adjoint du directeur fonctionnel du SPIP	SPIP 77
Madame Sabrina M'HOUMADI	Attachée d'administration de l'Etat	SPIP 77

Madame Alexandrine BORGEAUD MOUSSAID	DPIP, directrice fonctionnelle du SPIP	SPIP 78
Madame Blandine GROS-BONNIVARD	DPIP, adjointe de la directrice fonctionnelle du SPIP	SPIP 78
Madame Fanny-Jacqueline LAINE	Attachée d'administration de l'Etat	SPIP 78
Monsieur Edouard FOUCAUD	DPIP, directeur fonctionnel de SPIP	SPIP 91
Madame Stéphanie PELLEGRINI	DPIP, adjointe du directeur fonctionnel du SPIP	SPIP 91
Madame Nadine VILOSA	Attachée, responsable des services administratifs et financiers	SPIP 91
Madame Virginie NOUAILLE	DPIP, directrice fonctionnelle du SPIP	SPIP 92
Madame Stephanie LANGLAIS	DPIP, adjointe de la directrice fonctionnelle du SPIP	SPIP 92
Monsieur Hervé MONNET	DPIP, directeur fonctionnel du SPIP	SPIP 93
Monsieur Xavier FRANDON	DPIP, adjoint du directeur fonctionnel du SPIP	SPIP 93
Madame Frédérique BOULIN-MONTOIS	Attachée d'administration	SPIP 93
Madame Patricia THEODOSE	DPIP, directrice fonctionnelle du SPIP	SPIP 94
Madame Isabelle ROY	DPIP, adjointe à la directrice fonctionnelle du SPIP	SPIP94
Monsieur Julien VITTECOQ	Attaché d'administration	SPIP 94
Madame Jeannie NOAH	DPIP, directrice fonctionnelle du SPIP	SPIP 95
Madame Stéphanie BALDASSI	DPIP, adjointe de la directrice fonctionnelle du SPIP	SPIP 95
Madame Emilie ROLLOT	DSP, directrice des équipes de sécurité pénitentiaire	Siège DISP
Madame Claire-Amélie BERTRAND	DSP, cheffe de l'ARPEJ	Siège DISP
Monsieur Théo GOMEZ	DSP, directeur placé, chef de la MAC	Siège DISP

- Pour les fonctionnaires titulaires, stagiaires et contractuels de toutes catégories :
  - Procès-verbaux d'installation ;
  - Les congés annuels ;
  - Les autorisations d'absence ;
  - Les congés maternité et paternité ;
  - Les décisions d'ouverture, de versement et d'autorisation du CET ;
  - Les décisions d'attribution et de fin de versement de l'indemnité pour charges pénitentiaires majorée, d'indemnité de fonctions et d'objectifs et de toute autre indemnité ;
  - La gestion des demandes de remboursements complémentaires de soins ;
  - Les décisions d'octroi de cures thermales ;
  - Les décisions d'accorder aux agents relevant de leur autorité le bénéfice de l'article 11 de la loi n°83-634 du 13/07/1983 relative à la protection statutaire ; et pour désigner les avocats chargés de défendre les intérêts de ces derniers ;

Article 4

Le directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris et les personnes mentionnées à l'article 1er sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France.

Le présent arrêté fait l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs des préfectures de Paris, de Seine et Marne, des Yvelines, de l'Essonne, des Hauts de Seine, de la Seine Saint Denis, du Val de Marne et du Val d'Oise.

Fait à Fresnes, le 14 avril 2025

signé

Le directeur interrégional,
Stéphane SCOTTO

DISP
3, avenue de la Division Leclerc
B.P.103 – 94267 FRESNES Cedex
Téléphone : 01 88 28 70 00

Préfecture de la Région d'Ile de France,
Préfecture de Paris

IDF-2025-04-22-00006

Rectificatif du 22 avril 2025 du recueil des actes administratifs spécial n° DS IDF-047-2025-04 publié le 18 avril 2025, en raison d'une erreur matérielle de publication de l'arrêté n° IDF-2025-04-18-00006 du 18 avril 2025 du 18 avril 2025 portant délégation de signature à Madame Aurore COLLET, directrice du service interacadémique des examens et concours des académies de Créteil, Paris et Versailles, en matière d'ordonnancement secondaire en page 5 de ce recueil

PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE
Liberté
Égalité
Fraternité

Secrétariat général aux politiques publiques
Direction des affaires juridiques

RECTIFICATIF

Rectificatif du 22 avril 2025 du recueil des actes administratifs spécial n° DS IDF-047-2025-04 publié le 18 avril 2025, en raison d'une erreur matérielle de publication de l'arrêté n° IDF-2025-04-18-00006 du 18 avril 2025 du 18 avril 2025 portant délégation de signature à Madame Aurore COLLET, directrice du service interacadémique des examens et concours des académies de Créteil, Paris et Versailles, en matière d'ordonnancement secondaire en page 5 de ce recueil :

A la page 5 de ce recueil, au premier alinéa de l'article 6, au lieu de lire :

" Madame Aurore COLLET, directrice du service interacadémique des examens et concours des académies de Créteil, Paris et Versailles, rectrice de l'Académie de Versailles "

lire :

" Madame Aurore COLLET, directrice du service interacadémique des examens et concours des académies de Créteil, Paris et Versailles "